

Comparaison des produits de fonds distincts

À l'usage exclusif des conseillers.



Renseignements à jour en date du mois de mars 2023

Produits de la Canada Vie

Le tableau suivant compare les anciennes polices Générations, Générations de base, Générations I et Générations II de la Canada-Vie aux polices de fonds distincts de la Canada Vie actuelles. **Seules les différences entre les types de police sont indiquées ici.** Vous pouvez utiliser cette information avec les clients qui détiennent ces anciens produits, pour lesquels les frais d'acquisition différés (FAD) sont la seule option de frais d'acquisition offerte. Le tableau vous aidera à comprendre les différences entre la police existante et les polices de fonds distincts de la Canada Vie, pour que vous et votre client puissiez déterminer la meilleure solution pour les cotisations futures.

Les produits ayant des garanties similaires sont comparés (p. ex. la police Générations est comparée à une police de fonds distincts de la Canada Vie avec garantie de 75/100) et dans certains cas, il n'y a des différences que pour des garanties précises. L'information est à jour à la date indiquée plus haut. Il est recommandé de consulter le contrat et la notice explicative pour obtenir des renseignements précis. En cas de divergences entre ce document et le contrat, ce dernier prévaut.

	Anciens produits de la Canada Vie	Police de fonds distincts de la Canada Vie
Produit	<ul style="list-style-type: none"> • Générations (offre une garantie de 75/100) • Générations de base (offre une garantie de 75/75) • Générations I (offre une garantie de 75/100) • Générations II (offre une garantie de 75/100) 	Police de fonds distincts de la Canada Vie <ul style="list-style-type: none"> • Garantie de 75/75 • Garantie de 75/100 • Garantie de 100/100
Options de placement	Plusieurs options de placement offertes au sein d'une police <ul style="list-style-type: none"> • Option à intérêt quotidien • Option à intérêt garanti • Fonds distincts 	Une seule option de placement offerte au sein d'une police <ul style="list-style-type: none"> • Fonds distincts seulement
Séries	Une seule série de frais offerte Tous les frais sont entièrement intégrés	Plusieurs séries offertes <ul style="list-style-type: none"> • Série standard, série privilégiée et série du programme géré • Séries avec frais entièrement intégrés, avec frais de services-conseils et de gestion négociés et avec frais dissociés
Options de frais d'acquisition	Une seule option de frais d'acquisition offerte au sein d'une police <ul style="list-style-type: none"> • Frais d'acquisition différés (FAD) <ul style="list-style-type: none"> ➤ 	Plusieurs options de frais d'acquisition offertes au sein d'une police <ul style="list-style-type: none"> • Frais d'acquisition différés (FAD) <ul style="list-style-type: none"> ➤ Fermé aux nouvelles cotisations à compter du 12 mai 2023 • Avec frais d'acquisition (AFA) • Reprise de commission
Taux privilégiés	Non offerts	Offerts par l'entremise de la série destinée aux clients à valeur nette élevée et au moyen de rabais sur les frais de gestion
Gamme de fonds	Les fonds offerts au titre des anciens produits de la Canada Vie diffèrent de ceux des polices de fonds distincts de la Canada Vie.	
Garantie applicable à la	Générations – Polices établies avant le 1 ^{er} avril 1999	Police de fonds distincts avec garantie de 75/100 <ul style="list-style-type: none"> • 100 % des primes affectées aux fonds distincts au sein de la police

prestation de décès	<ul style="list-style-type: none"> • 100 % des primes affectées aux fonds distincts au sein de la police Génération I – Polices établies le 1 ^{er} avril 1999 ou après cette date <ul style="list-style-type: none"> • 100 % des primes affectées aux fonds distincts au sein de la police • Avant l'âge de 70 ans, plus • Une prestation de décès échelonnée (80 %, augmentant jusqu'à 100 % sur une période de cinq ans) pour les primes affectées à la police à partir de l'âge de 70 ans 	<ul style="list-style-type: none"> • Avant l'âge de 80 ans, plus • Une prestation de décès échelonnée (75 %, augmentant jusqu'à 100 % sur une période de six ans) pour les primes affectées aux fonds distincts au sein de la police • À partir de l'âge de 80 ans
Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès	Génération I <ul style="list-style-type: none"> • Revalorisations annuelles non offertes 	Police de fonds distincts avec garantie de 75/100 <ul style="list-style-type: none"> • Revalorisations annuelles offertes, moyennant des frais supplémentaires
Revalorisations demandées par le client	Génération I <ul style="list-style-type: none"> • Si le client est âgé de 69 ans ou moins, deux revalorisations sont autorisées par police par année contractuelle, sans frais supplémentaires 	Police de fonds distincts avec garantie de 75/100 <ul style="list-style-type: none"> • Non offertes
Dernière date d'échéance du compte / date d'échéance de la police	31 décembre de l'année où le rentier atteint l'âge de 100 ans	31 décembre de l'année où le rentier atteint l'âge de 105 ans
Ce qui se produit à la dernière date d'échéance du compte / date d'échéance de la police	Les dispositions relatives à la rente peuvent différer, veuillez consulter le contrat.	